

**LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Province de Québec
Municipalité de Batiscan

**RÈGLEMENT NUMÉRO 088-2006
RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DU
BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU Qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance régulière du Conseil de la municipalité du 10 juillet 2006;

ATTENDU Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le présent projet de règlement;

ATTENDU Que Monsieur Christian Fortin, Maire, a lu le présent projet de règlement au public présent;

ATTENDU Que copies dudit projet de règlement sont disponibles pour le public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par SOLANGE LEDUC PROTEAU, conseillère
Appuyé par NORMAN BONETTO, conseiller

Et résolu à l'unanimité

De décréter et statuer par règlement ce qui suit à savoir :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Heures d'ouverture

Les heures d'ouverture au public du bureau municipal sont les suivantes :

- Du Lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00
de 13h00 à 16h00
- Le Vendredi de 9h00 à 12h00

Article 3 – Abrogations des règlements existants

Le présent règlement abroge les règlements existants concernant les heures d'ouverture du bureau municipal.

**LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN**

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christian Fortin, Maire".

Christian Fortin,
Maire

Caroline Cyr,
Directrice générale par intérim

Avis de motion : 10 juillet 2006

Adoption : 7 août 2006

Promulgation : 8 août 2006